

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/RUS/1
16 novembre 2012

(12-6307)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Par une communication reçue le 13 septembre 2012, la délégation de la Fédération de Russie a présenté la notification ci-après au titre de l'article 63:2 de l'Accord.

Liste des principaux textes législatifs de la Fédération de Russie dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle

1. Constitution de la Fédération de Russie¹, adoptée par vote national le 12 décembre 1993 (avec les textes modificatifs et additionnels du 30 décembre 2008). La Constitution établit la protection de toutes les formes de propriété.

L'article 44 prévoyant la liberté de création et la protection des droits de propriété intellectuelle concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.

Lois constitutionnelles fédérales

2. Loi constitutionnelle fédérale n° 1-FKZ² du 31 décembre 1996 sur le système judiciaire de la Fédération de Russie (avec les textes modificatifs et additionnels des 15 décembre 2001, 4 juillet 2003, 5 avril 2005, 9 novembre et 27 décembre 2009, et 6 décembre 2011). Adoptée par la Douma d'État le 23 octobre 1996 et approuvée par le Conseil de la Fédération le 26 octobre 1996.

La Loi crée le système judiciaire de la Fédération de Russie.

3. Loi constitutionnelle fédérale n° 1-FKZ du 28 avril 1995³ "sur les tribunaux de commerce de la Fédération de Russie" (avec les textes modificatifs et additionnels des 4 juillet 2003, 25 mars 2004, 12 juillet 2006, 28 avril 2008, 7 mai et 9 novembre 2009, et 29 mars, 30 avril et 6 décembre 2011). Adoptée par la Douma d'État le 5 avril 1995 et approuvée par le Conseil de la Fédération le 12 avril 1995.

La Loi constitutionnelle fédérale n° 4-FKZ du 6 décembre 2011 modifie la Loi constitutionnelle fédérale n° 1-FKZ du 28 avril 1995 "sur les tribunaux de commerce de la Fédération de Russie" et institue le Tribunal de la propriété intellectuelle. Ce tribunal est mis en place au plus tard le 1^{er} février 2013.

¹ Voir le document IP/N/1/RUS/O/1.

² Voir le document IP/N/1/RUS/E/1.

³ À distribuer.

Lois fédérales

4. Code civil de la Fédération de Russie⁴:

Première partie du Code civil de la Fédération de Russie n° 51-FZ du 30 novembre 1994. Adoptée par la Douma d'État le 21 octobre 1994.

Deuxième partie du Code civil de la Fédération de Russie n° 14-FZ du 26 janvier 1996. Adoptée par la Douma d'État le 22 décembre 1995.

Troisième partie du Code civil de la Fédération de Russie n° 146-FZ du 26 novembre 2001. Adoptée par la Douma d'État le 1^{er} novembre 2001. Approuvée par le Conseil de la Fédération le 14 novembre 2001. Conformément à la Loi fédérale n° 147-FZ du 26 novembre 2001, la partie 3 du Code est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2002.

Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie n° 230-FZ du 18 décembre 2006. Adoptée par la Douma d'État le 24 novembre 2006. Approuvée par le Conseil de la Fédération le 8 décembre 2006. La quatrième partie du Code est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7 intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation".

Textes modificatifs et additionnels des 20 février et 12 août 1996, 24 octobre 1997, 8 juillet et 17 décembre 1999, 16 avril, 15 mai et 26 novembre 2001, 21 mars et 14 et 26 novembre 2002, 10 janvier, 26 mars, 11 novembre et 23 décembre 2003, 29 juin, 29 juillet et 2, 29 et 30 décembre 2004, 21 mars, 9 mai et 2, 18 et 21 juillet 2005, 3 et 10 janvier, 2 février, 3 et 30 juin, 27 juillet, 3 novembre et 4, 18 et 30 décembre 2006, 26 janvier, 5 février, 20 avril, 26 juin, 19 et 24 juillet, 2 et 25 octobre, 4 et 29 novembre et 1^{er} et 6 décembre 2007, 24 et 29 avril, 13 mai, 30 juin, 14, 22 et 23 juillet, 8 novembre et 25 et 30 décembre 2008, 9 février, 9 avril, 29 juin, 17 juillet et 27 décembre 2009, 21 et 24 février, 8 mai, 27 juillet et 4 octobre 2010, et 7 février, 6 avril, 18 et 19 juillet, 19 octobre, 21, 28 et 30 novembre et 6 et 8 décembre 2011.

5. Code fiscal de la Fédération de Russie⁵:

Code fiscal de la Fédération de Russie (première partie) n° 146-FZ du 31 juillet 1998. Adopté par la Douma d'État le 16 juillet 1998. Approuvé par le Conseil de la Fédération le 17 juillet 1998. La première partie du Code fiscal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Deuxième partie du Code fiscal n° 117-FZ du 5 août 2000. Adoptée par la Douma d'État le 19 juillet 2000. Approuvée par le Conseil de la Fédération le 26 juillet 2000. La deuxième partie du Code fiscal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, à l'exception des dispositions pour lesquelles la Loi fédérale n° 118-FZ du 5 août 2000 a prévu d'autres dates d'entrée en vigueur.

Textes modificatifs et additionnels des 30 mars et 9 juillet 1999, 2 janvier et 29 décembre 2000, 30 mai, 6, 7 et 8 août, 27 et 29 novembre et 28, 29, 30 et 31 décembre 2001, 29 mai, 24 et 25 juillet et 24, 27 et 31 décembre 2002, 6, 22 et 28 mai, 6, 23 et 30 juin, 7 juillet, 11 novembre et 8 et 23 décembre 2003, 5 avril, 29 et 30 juin, 20 et 28 juillet, 18, 20 et 22 août, 4 octobre, 2 et 29 novembre et 28, 29 et 30 décembre 2004, 18 mai, 6, 18 et 30 juin, 1^{er}, 18, 21 et 22 juillet, 20 octobre, 4 novembre et 5, 6, 20 et 31 décembre 2005, 10 janvier, 2 et 28 février, 3 et 30 juin, 18, 26 et 27 juillet, 16 octobre, 3 et 11 novembre et 4, 5, 18, 29 et 30 décembre 2006, 26 avril, 16 et 17 mai,

⁴ Voir le document IP/N/1/RUS/O/2.

⁵ Voir le document IP/N/1/RUS/O/3.

19 et 24 juillet, 30 octobre, 4, 8 et 29 novembre et 1^{er}, 4 et 6 décembre 2007, 30 avril, 26 et 30 juin, 22 et 23 juillet, 13 octobre, 24 et 26 novembre et 1^{er}, 4, 22, 25 et 30 décembre 2008, 14 mars, 28 avril, 3 et 26 juin, 17, 18, 19 et 24 juillet, 27 septembre, 30 octobre, 9, 23, 25 et 28 novembre et 17, 27 et 29 décembre 2009, 9 mars, 5 et 30 avril, 8 et 19 mai, 2 et 17 juin, 5, 27 et 30 juillet, 28 septembre, 3, 8, 15, 27 et 29 novembre et 28 décembre 2010, 7 mars, 21 avril, 3, 7, 4, 21 et 27 juin, 1^{er}, 11, 18, 19, 20 et 21 juillet, 7, 16, 21, 28 et 30 novembre et 3 et 6 décembre 2011, et 30 mars 2012.

6. Code des délits administratifs de la Fédération de Russie⁶:

Loi fédérale n° 195-FZ du 30 décembre 2001, Code des délits administratifs de la Fédération de Russie.

Conformément à la Loi fédérale n° 196-FZ du 30 décembre 2001, ce code est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Conformément à la Loi fédérale n° 187-FZ du 31 décembre 2002, le nouveau libellé de la troisième partie de l'article 25.5 de ce code entre en vigueur à l'expiration d'un délai d'un mois après la date de publication officielle de ladite loi fédérale.

Textes modificatifs et additionnels des 25 avril, 25 juillet, 30 et 31 octobre et 31 décembre 2002, 30 juin, 4 juillet, 11 novembre et 8 et 23 décembre 2003, 9 mai, 26 et 28 juillet, 20 août, 25 octobre et 28 et 30 décembre 2004, 7 et 21 mars, 22 avril, 9 mai, 2, 21 et 22 juillet, 27 septembre et 5, 19, 26, 27 et 31 décembre 2005, 5 janvier, 2 février, 3 et 16 mars, 15 et 29 avril, 8 mai, 3 juin, 3, 18, 26 et 27 juillet, 16 octobre, 3 et 5 novembre et 4, 18, 29 et 30 décembre 2006, 9 février, 29 mars, 9 et 20 avril, 7 et 10 mai, 22 juin, 19 et 24 juillet, 2 et 18 octobre, 8 et 27 novembre et 1^{er} et 6 décembre 2007, 3 mars, 29 avril, 13 et 16 mai, 14 et 22 juillet, 8 novembre et 3, 25, 26 et 30 décembre 2008, 9 février, 7 mai, 3, 28 et 29 juin, 17, 19 et 24 juillet, 9, 23, 25 et 28 novembre et 21 et 28 décembre 2009, 9 mars, 6 et 30 avril, 8, 19 et 31 mai, 17 juin, 1^{er}, 5, 23, 26, 27 et 30 juillet, 4 octobre, 8 et 29 novembre et 8, 23, 28 et 29 décembre 2010, 7 février, 6 et 21 avril, 4 mai, 3, 4 et 27 juin, 1^{er}, 11, 18, 20 et 21 juillet, 6, 7, 8, 16, 21 et 30 novembre et 3, 6, 7 et 8 décembre 2011, et 31 janvier, 1^{er} mars et 2 avril 2012.

L'article 7.12, intitulé "Violation du droit d'auteur et des droits connexes, et des droits de brevet", concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.

7. Code pénal de la Fédération de Russie⁷:

Code pénal de la Fédération de Russie n° 63-FZ du 13 juin 1996. Le Code est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Les dispositions de ce code concernant les sanctions sous forme de travaux forcés ou d'arrestation sont mises en œuvre par la Loi fédérale après l'entrée en vigueur du Règlement d'exécution du Code pénal de la Fédération de Russie dans la mesure nécessaire pour créer les conditions requises afin d'exécuter ces sanctions, mais au plus tard en 2001.

Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 8-P du 27 mai 2008, la première partie de l'article 188 du Code pénal n'est pas compatible avec la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où elle permet à un tribunal – en rapport avec la note relative à l'article 169 du Code – de prononcer une condamnation pénale pour le passage en contrebande à la frontière douanière de la Fédération de Russie d'une somme dépassant l'équivalent de 250 000 roubles en devises étrangères et (ou) en monnaie de la Fédération de Russie, sans la déclarer ou en la déclarant frauduleusement, et où cette condamnation s'applique à la totalité de la somme passée à la

⁶ Voir le document IP/N/1/RUS/E/2.

⁷ Voir le document IP/N/1/RUS/E/3.

frontière, y compris la partie de cette somme dont l'importation dans la Fédération de Russie est autorisée sans déclaration écrite.

Textes modificatifs et additionnels des 27 mai et 25 juin 1998, 9 et 15 février, 18 mars et 9 juillet 1999, 9 et 20 mars, 19 juin, 7 août, 17 novembre et 29 décembre 2001, 4 et 14 mars, 7 mai, 25 juin, 24 et 25 juillet et 31 octobre 2002, 11 mars, 8 avril, 4 et 7 juillet et 8 décembre 2003, 21 et 26 juillet et 28 décembre 2004, 21 juillet et 19 décembre 2005, 5 janvier, 27 juillet et 4 et 30 décembre 2006, 9 avril, 10 mai, 24 juillet, 4 novembre et 1^{er} et 6 décembre 2007, 14 février, 8 avril, 13 mai, 22 juillet, 25 novembre et 22, 25 et 30 décembre 2008, 13 février, 28 avril, 3 et 29 juin, 24, 27 et 29 juillet, 30 octobre, 3 et 9 novembre et 17, 27 et 29 décembre 2009, 21 février, 29 mars, 5 et 7 avril, 6 et 19 mai, 17 juin, 1^{er}, 22 et 27 juillet, 4 octobre, 29 novembre et 9, 23, 28 et 29 décembre 2010, 7 mars, 6 avril, 4 mai, 11, 20 et 21 juillet, 7 et 21 novembre et 6 et 7 décembre 2011, et 29 février et 1^{er} mars 2012.

Les articles 146, 147 et 180, intitulés respectivement "Violation du droit d'auteur et des droits connexes", "Violation et droits de brevet" et "Utilisation illégale d'une marque de fabrique ou de commerce", concernent particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.

8. Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie⁸:

Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie n° 95-FZ du 24 juillet 2002. Ce code a été mis en œuvre par la Loi fédérale n° 96-FZ du 24 juillet 2002 le 1^{er} septembre 2002, à l'exception du paragraphe 1, intitulé "Compétence", du chapitre 4 (qui est entré en vigueur le 7 août 2002) et du chapitre 36 (qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003).

La décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 15-P du 16 juillet 2004 a conclu que la cinquième partie de l'article 59 du Code de procédure arbitrale n'était pas compatible avec la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où le renvoi systémique au point 4 de l'article 2 de la Loi fédérale sur les avocats et le barreau de la Fédération de Russie interdisait aux personnes fournissant une assistance juridique, qui étaient choisies par des entités, de servir de représentant au tribunal d'arbitrage, à moins qu'elles ne fassent partie de l'ordre des avocats ou qu'elles soient des membres du personnel de ces entités.

Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 11-P du 17 novembre 2005, la troisième partie de l'article 292 du Code de procédure d'arbitrage, qui – selon le sens qui lui avait été conféré par la pratique de son application – ne permettait pas de restaurer le délai fixé pour les demandes de révision judiciaire au titre de la surveillance des activités du tribunal d'arbitrage, n'était pas compatible avec la Constitution de la Fédération de Russie.

Textes modificatifs et additionnels des 28 juillet et 2 novembre 2004, 31 mars et 27 décembre 2005, 2 octobre 2007, 29 avril, 11 juin, 22 juillet et 3 décembre 2008, 28 juin et 19 juillet 2009, 9 mars, 30 avril, 27 juillet et 23 décembre 2010, et 6 avril, 11 et 12 juillet et 3 et 8 décembre 2011.

9. Code de procédure civile de la Fédération de Russie⁹:

Code de procédure civile de la Fédération de Russie n° 138-FZ du 14 novembre 2002. Conformément à la Loi fédérale n° 137-FZ du 14 novembre 2002, ce code est entré en vigueur le 1^{er} février 2003.

⁸ Voir le document IP/N/1/RUS/E/4.

⁹ Voir le document IP/N/1/RUS/E/5.

La décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 10-P du 21 avril 2010 a conclu que les dispositions liées de la première partie de l'article 320, de la deuxième partie de l'article 327 et de l'article 328 du Code de procédure civile, qui établissent le mécanisme permettant d'exercer le droit de déposer des recours à l'encontre des décisions des juges de paix, ainsi que les pouvoirs de l'instance d'appel du tribunal pour examiner les plaintes, n'étaient pas compatibles avec la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où elles n'accordaient pas aux personnes, sur les droits et devoirs desquelles un juge de paix avait pris une décision sans inviter ces personnes à participer à l'affaire, le droit de déposer des recours à l'encontre de cette décision et n'habilitaient pas l'instance d'appel du tribunal à renvoyer l'affaire devant le juge de paix pour qu'il l'examine de nouveau dans les cas où celui-ci avait procédé à son examen en l'absence de l'une quelconque des personnes participant à l'affaire et sans aviser cette personne du moment et du lieu de l'audience, ou avait statué sur les droits et devoirs de personnes qui n'avaient pas été invitées à participer à l'affaire.

La décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 4-P du 27 février 2009 a conclu que la disposition de la première partie de l'article 284 du Code de procédure civile, selon laquelle le particulier visé par une procédure de déclaration d'incapacité est cité à comparaître à l'audience si son état de santé le permet, était contraire à la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où cette disposition – selon le sens qui lui avait été conféré par la pratique de son application – permettait au tribunal de déclarer l'incapacité d'un particulier sur la seule base d'un examen de psychiatrie légale, sans qu'il soit ménagé à ce particulier, à moins que sa présence à l'audience ne mette en danger sa vie ou sa sécurité ou celle de ses proches, la possibilité d'exposer sa position au tribunal en personne ou par le biais des représentants qu'il avait choisis de sa propre initiative et dans la mesure où cette disposition, lue conjointement avec les dispositions de la cinquième partie de l'article 37, de la première partie de l'article 52, du point 3 de la première partie de l'article 135 et du point 2 de la première partie de l'article 379.1 du Code de procédure civile, empêchaient le particulier déclaré incapable par un tribunal d'introduire un recours en cassation ou en surveillance à l'encontre de cette décision, dans les cas où le tribunal de première instance n'avait pas ménagé à ce particulier la possibilité d'exposer sa position en personne ou par le biais des représentants qu'il avait choisis de sa propre initiative s'il n'avait pas été jugé que sa présence à l'audience mettait en danger sa vie ou sa santé ou celle de ses proches.

Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 13-P du 18 juillet 2003, la règle figurant aux dispositions liées du point 2 de la première partie de l'article 26, des première, deuxième et quatrième parties de l'article 251, et des deuxième et troisième parties de l'article 253 du Code de procédure civile, qui habilite les tribunaux de droit commun à résoudre des affaires contestant les constitutions et les lois des collectivités territoriales de la Fédération de Russie, et la règle figurant aux dispositions liées du point 2 de l'article 1, du point 2 de l'article 21 et du point 2 de l'article 22 de la Loi fédérale sur le ministère public de la Fédération de Russie et du point 2 de la première partie de l'article 26 et de la première partie de l'article 251 du Code de procédure civile, qui habilite le ministère public à demander à un tribunal de droit commun de déclarer les dispositions de constitutions et de lois contraires aux lois fédérales ont été déclarées incompatibles avec la Constitution de la Fédération de Russie.

Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 10-P du 12 juillet 2007, le troisième paragraphe de la première partie de l'article 446 du Code de procédure civile de la Fédération de Russie est incompatible avec la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où il interdit l'exécution d'une sanction établie par des textes directifs sur des lots de terre appartenant au débiteur-citoyen en conformité avec la législation sur la propriété, dont l'utilisation n'est pas liée à l'exercice d'une activité commerciale par ce débiteur et qui ne constituent pas la source principale de subsistance ou du maintien d'un niveau de subsistance adéquat du débiteur-citoyen et de ses dépendants.

Textes modificatifs et additionnels des 30 juin 2003, 7 juin, 28 juillet, 2 novembre et 29 décembre 2004, 21 juillet et 27 décembre 2005, 5 décembre 2006, 24 juillet, 2 et 18 octobre et 4 décembre 2007, 11 juin, 14 et 22 juillet et 25 novembre 2008, 9 février, 5 avril, 28 juin et 9 novembre 2009, 11 février, 9 mars, 30 avril, 23 et 27 juillet et 9 et 23 décembre 2010, 6 avril, 4 mai, 14 juin et 3 décembre 2011, et 6 février 2012.

10. Code de procédure pénale de la Fédération de Russie¹⁰:

Code de procédure pénale de la Fédération de Russie n° 174-FZ du 18 décembre 2001.

Ce code est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002, à l'exception des dispositions pour lesquelles d'autres dates et modalités d'entrée en vigueur sont établies par la Loi fédérale n° 177-FZ du 18 décembre 2001; le point 3 de la deuxième partie de l'article 30 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003; le point 2 de la deuxième partie de l'article 30 entre en vigueur conformément à la Loi fédérale n° 177-FZ du 18 décembre 2001 (selon le libellé de la Loi fédérale n° 181-FZ du 27 décembre 2002).

Les dispositions distinctes de la deuxième partie de l'article 29 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Le chapitre 48 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 1-P du 31 janvier 2011, la partie 9 de l'article 115 du Code de procédure pénale, lue conjointement avec la partie 3 de l'article 115 et le point 2 de la partie 1 de l'article 208 de ce code est incompatible avec la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où elle ne prévoit aucun moyen efficace de protéger les intérêts légitimes du propriétaire de biens saisis pour assurer l'exécution du jugement rendu dans une affaire civile, dans les cas où l'enquête préliminaire menée dans une affaire pénale a été suspendue en raison du fait que le suspect ou l'accusé s'était soustrait à l'enquête.

Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 9-P du 16 juillet 2008, les dispositions liées de l'alinéa c) du point 1 de la deuxième partie de l'article 82 et de la quatrième partie de l'article 82 du Code de procédure pénale, en vertu desquelles les éléments de preuve physiques sous forme d'articles qui, en raison de leur volume ou pour d'autres raisons, ne peuvent pas être conservés par la poursuite, y compris les grands lots de produits de base dont l'entreposage est difficile ou dont les conditions spéciales d'entreposage nécessitent des dépenses considérables, sont mis en vente sur décision de l'enquêteur ou du juge, sont incompatibles avec la Constitution de la Fédération de Russie parce que ces dispositions permettent de priver le propriétaire ou le possesseur légitime de ses biens (les éléments de preuve physiques) sans que le jugement décidant du sort de ces biens ne soit entré en vigueur et – si le différend concernant le droit à ces biens fait l'objet d'une procédure civile – avant l'exécution de la décision judiciaire en résultant.

Textes modificatifs et additionnels des 29 mai, 24 et 25 juillet et 31 octobre 2002, 30 juin, 4 et 7 juillet et 8 décembre 2003, 22 avril, 29 juin et 2 et 28 décembre 2004, 1^{er} juin 2005, 9 janvier, 3 mars, 3 juin, 3 et 27 juillet et 30 décembre 2006, 12 et 26 avril, 5 et 6 juin, 24 juillet, 2 octobre, 27 novembre et 3 et 6 décembre 2007, 4 mars, 11 juin et 2, 22, 25 et 30 décembre 2008, 14 mars, 28 avril, 29 juin, 18 juillet, 30 octobre, 3 novembre et 17, 27 et 29 décembre 2009, 21 février, 9 et 29 mars, 7, 22 et 30 avril, 5 et 19 mai, 1^{er}, 22, 23 et 27 juillet, 29 novembre et 28 et 29 décembre 2010, 7 février, 20 mars, 6 avril, 3 mai, 3 et 14 juin, 11, 20 et 21 juillet, 6, 7 et 21 novembre et 6 et 7 décembre 2011, et 29 février et 1^{er} mars 2012.

¹⁰ Voir le document IP/N/1/RUS/E/6.

11. Loi fédérale n° 311-FZ du 27 novembre 2010 "sur la réglementation douanière dans la Fédération de Russie"¹¹:

Cette loi fédérale est entrée en vigueur à l'expiration d'un délai d'un mois après la date de sa publication officielle, à l'exception des parties 1 à 4 de l'article 130, des articles 189, 190 et des parties 2 à 10 de l'article 191.

Les parties 1 à 4 de l'article 130 de cette loi fédérale entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

Les articles 189 et 190 et les parties 2 à 10 de l'article 191 de cette loi fédérale entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Les dispositions du point 3 de la partie 2 de l'article 120 de cette loi fédérale concernent les actions judiciaires engagées depuis le 1^{er} juillet 2010.

Textes modificatifs et additionnels des 27 juin, 11 juillet et 6 décembre 2011.

Le chapitre 42, intitulé "Mesures de protection des droits sur des objets de propriété intellectuelle", concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.

12. Loi fédérale n° 135-FZ du 26 juillet 2006 "sur la protection de la concurrence"¹²:

Cette loi fédérale entre en vigueur à l'expiration d'un délai de 90 jours après la date de sa publication officielle. Le texte de la Loi fédérale a été publié dans la Rossiiskaya Gazeta n° 162 du 27 juillet 2006; la Parlamentskaya Gazeta n° 126-127 du 3 août 2006; et la Sobranie Zakonodatelstva Rossiyskoy Federatsii n° 31 (partie I) du 31 juillet 2006, point 3434.

Textes modificatifs et additionnels des 1^{er} décembre 2007, 29 avril, 30 juin et 8 novembre 2008, 17 juillet et 27 décembre 2009, 5 avril, 5 mai et 29 novembre 2010, et 1^{er} mars, 1^{er}, 11 et 18 juillet et 6 décembre 2011.

L'article 14, intitulé "Interdiction de la concurrence déloyale" concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.

13. Loi fédérale n° 316-FZ du 30 décembre 2008 "sur les avocats en brevets"¹³:

Cette loi fédérale est entrée en vigueur à l'expiration d'un délai de 90 jours après la date de sa publication officielle.

Le texte de la Loi fédérale a été publié dans la Rossiiskaya Gazeta n° 267 du 31 décembre 2008; la Parlamentskaya Gazeta n° 2-3 du 20 janvier 2009; et la Sobranie Zakonodatelstva Rossiyskoy Federatsii n° 1 du 5 janvier 2009, point 24.

Textes modificatifs et additionnels du 11 juillet 2011.

Décrets du Président de la Fédération de Russie

14. Décret du Président de la Fédération de Russie n° 673 du 24 mai 2011 "sur l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle"¹⁴:

¹¹ Voir le document IP/N/1/RUS/E/7.

¹² Voir le document IP/N/1/RUS/O/4.

¹³ Voir le document IP/N/1/RUS/P/1.

15. Décret du Président de la Fédération de Russie n° 906 du 27 juin 2012 "sur les fonctions du Ministère des ressources naturelles et de l'écologie de la Fédération de Russie et du Ministère du développement économique de la Fédération de Russie".¹⁵

16. Décret du Président de la Fédération de Russie n° 1607 du 10 juin 1993 "sur la politique de l'État dans le domaine de la protection du droit d'auteur et des droits connexes".¹⁶

¹⁴ Voir le document IP/N/1/RUS/O/5.

¹⁵ À distribuer.

¹⁶ À distribuer.

ANNEXE 1

AUTRES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS¹

Liste de textes législatifs additionnels de la Fédération de Russie dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p>Droit d'auteur et droits connexes</p> <p>1. Code civil de la Fédération de Russie:</p>	<p>Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie, mise en œuvre par la Loi fédérale n° 230-FZ du 18 décembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.</p> <p>La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7, intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation", laquelle contient les chapitres 70 et 71, intitulés respectivement "Droit d'auteur" et "Droits connexes".</p>
<p>2. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 590 du 20 juin 2011 "sur le Ministère de la culture de la Fédération de Russie".</p>	
<p>3. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 276 du 7 mai 2006 "sur la rationalisation des fonctions des autorités fédérales chargées de faire respecter les droits dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes".</p>	
<p>4. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 285 du 19 avril 2008 "énonçant les règles relatives au versement d'une rémunération à l'auteur à la suite d'une revente publique d'originaux d'œuvres des beaux-arts, et de manuscrits littéraires (dédicacés) et pièces de musique de l'auteur.</p>	
<p>5. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 829 du 14 octobre 2010 "sur le versement d'une rémunération pour la reproduction gratuite de bandes sonores et de produits audiovisuels à des fins personnelles".</p>	
<p>6. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 218 du 21 mars 1994 "sur les montants minimaux d'indemnité versés pour certains types d'usage d'œuvres littéraires et artistiques".</p>	
<p>7. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 524 du 29 mai 1998 "sur les montants minimaux de rémunération versés aux auteurs d'œuvres cinématographiques, qui ont effectué ces œuvres avant le 3 août 1992".</p>	

¹ Les documents qui ne sont pas mentionnés dans la liste des principaux textes législatifs pourront être consultés à la demande des Membres une fois qu'ils auront été reçus de la Fédération de Russie.

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
8. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 614 du 17 mai 1996 "sur les montants de rémunération versés aux artistes interprètes ou exécutants pour certains types d'usage de l'exécution (déclaration)";	
9. Décret du Ministère de la culture de la Fédération de Russie n° 1224 du 23 décembre 2011 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par le Ministère de la culture de la Fédération de Russie de la fonction étatique de contrôle et de surveillance des activités des organisations accréditées par l'État pour exercer la gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes" (enregistré au Ministère de la justice de la Fédération de Russie le 18 mai 2012 sous la cote n° 24229);	
10. Décret du Ministère de la culture de la Fédération de Russie n° 144 du 5 mai 2012 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par le Ministère de la culture de la Fédération de Russie de la fonction étatique de contrôle (surveillance) du suivi de la législation de la Fédération de Russie sur le droit d'auteur et les droits connexes" (enregistré au Ministère de la justice de la Fédération de Russie le 29 mai 2012 sous la cote n° 24374).	
11. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 992 du 29 décembre 2007 "sur l'accréditation par l'État des organisations exerçant la gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes".	
12. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 988 du 29 décembre 2007 "énonçant les règles relatives à la collecte, à la répartition et au versement d'une rémunération aux artistes interprètes et exécutants et aux fabricants de bandes sonores pour l'utilisation des bandes sonores diffusées à des fins commerciales".	
13. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 324 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de gestion de l'acceptation des demandes d'enregistrement officiel de programmes informatiques et de bases de données, de leur examen et de la délivrance de certificats d'enregistrement officiel de programmes informatiques ou de bases de données dans les délais impartis".	

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>Marques de fabrique ou de commerce 1. Code civil de la Fédération de Russie:</p>	<p>Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie, mise en œuvre par la Loi fédérale n° 230-FZ du 18 décembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7, intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation", laquelle contient le chapitre 76, intitulé "Droits sur les moyens d'individualisation d'une personne morale, de marchandises, d'œuvres, de services et d'entreprises".</p>
<p>2. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 218 du 21 mars 2012 "sur l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle".</p>	<p>Le Décret crée l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle et définit sa compétence.</p>
<p>3. Ordonnance de l'Agence russe des brevets et des marques de fabrique ou de commerce n° 32 du 5 mars 2003 "sur les règles relatives à l'établissement, à la présentation et à l'examen d'une demande d'enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce, ou d'une marque de service".</p>	
<p>4. Ordonnance de l'Agence russe des brevets et des marques de fabrique ou de commerce n° 56 du 11 avril 2003 "sur les règles relatives à la présentation d'objections et de déclarations à la Chambre chargée des différends sur les brevets, et à leur examen".</p>	
<p>5. Ordonnance de l'Agence russe des brevets et des marques de fabrique ou de commerce n° 38 du 17 mars 2000 "énonçant les règles permettant de déterminer si une marque de fabrique ou de commerce est notoirement connue dans la Fédération de Russie".</p>	
<p>6. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 1020 du 24 décembre 2008 "sur l'enregistrement officiel des contrats de gestion de droits exclusifs sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des topographies enregistrées de microcircuits intégrés, des programmes informatiques et des bases de données, et des contrats portant sur la disposition d'un droit exclusif sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, une marque de fabrique ou de commerce, une marque de service, le nom du lieu d'origine de marchandises, la topographie enregistrée d'un microcircuit intégré, un programme informatique et une base de données".</p>	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
7. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 941 du 10 décembre 2008 "sur les dispositions relatives aux brevet et autres droits concernant l'exécution d'actes juridiques en rapport avec les brevets d'invention, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels, l'enregistrement officiel d'une marque de fabrique ou de commerce et d'une marque de service, l'enregistrement officiel et l'octroi d'un droit exclusif sur le nom du lieu d'origine de marchandises, et l'enregistrement officiel d'une disposition de droits exclusifs à des tiers et de contrats de gestion de ces droits".	
8. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 322 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique consistant, dans les cas prévus par le présent décret et sur demande présentée conformément à la législation de la Fédération de Russie, à proroger la durée de validité des brevets d'invention, des brevets de dessins et modèles industriels, des témoignages (brevets) concernant des modèles d'utilité, des certificats d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce, ou de marques de service, des certificats attestant le droit d'utiliser le nom du lieu d'origine de marchandises, et à remettre en vigueur les brevets d'invention, de modèles d'utilité et de dessins et modèles industriels auxquels il a été mis fin en raison du non-paiement des droits exigibles pour leur maintien en vigueur dans les délais impartis".	
9. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 321 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique d'enregistrement des contrats octroyant des droits sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce, des marques de service, des programmes informatiques protégés, des bases de données, des topographies de microcircuits intégrés, et des contrats de concessions commerciales concernant l'utilisation d'objets de propriété intellectuelle protégés par la législation de la Fédération de Russie sur les brevets".	

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>10. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 346 du 12 décembre 2007 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de tenue des registres des objets de propriété intellectuelle enregistrés et de publication de renseignements sur les objets de propriété intellectuelle enregistrés, les demandes présentées et les brevets et certificats en résultant, l'entrée en vigueur, l'annulation et la remise en vigueur de droits à la protection d'objets de propriété intellectuelle, la cession de droits sur des objets protégés et les vérifications officielles concernant des objets de propriété intellectuelle".</p>	
<p>Indications géographiques 1. Code civil de la Fédération de Russie:</p>	<p>Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie mise en œuvre par la Loi fédérale n° 230-FZ du 18 décembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7, intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation", laquelle contient le paragraphe 3, intitulé "Droit sur une indication du lieu d'origine de marchandises", du chapitre 76, intitulé "Droits sur les moyens d'individualisation d'une personne morale, de marchandises, d'œuvres, de services et d'entreprises".</p>
<p>2. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 218 du 21 mars 2012 "sur l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle".</p>	<p>Le Décret crée l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle et définit sa compétence.</p>
<p>3. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 1020 du 24 décembre 2008 "sur l'enregistrement officiel des contrats de gestion de droits exclusifs sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des topographies enregistrées de microcircuits intégrés, des programmes informatiques et des bases de données, et des contrats portant sur la disposition d'un droit exclusif sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, une marque de fabrique ou de commerce, une marque de services, le nom du lieu d'origine de marchandises, la topographie enregistrée d'un microcircuit intégré, un programme informatique et une base de données".</p>	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
4. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 941 du 10 décembre 2008 "sur les dispositions relatives aux brevet et autres droits concernant l'exécution d'actes juridiques en rapport avec les brevets d'invention, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels, l'enregistrement officiel d'une marque de fabrique ou de commerce et d'une marque de service, l'enregistrement et l'octroi d'un droit exclusif sur le nom du lieu d'origine de marchandises, et l'enregistrement officiel de la disposition de droits exclusifs à des tiers et de contrats de gestion de ces droits".	
5. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 481 du 17 septembre 2004 "sur la liste des organes exécutifs fédéraux habilités à déterminer le bien-fondé d'une demande d'enregistrement officiel du nom du lieu d'origine de marchandises, d'une demande d'octroi d'un droit exclusif sur ce nom et d'une demande d'octroi d'un droit exclusif sur le nom enregistré antérieurement du lieu d'origine de marchandises".	
6. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 328 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de gestion de l'acceptation des demandes d'enregistrement officiel et d'octroi du droit d'utiliser le nom du lieu d'origine de marchandises ou des demandes d'octroi du droit d'utiliser le nom enregistré antérieurement du lieu d'origine de marchandises, de leur examen et de la délivrance de certificats de la Fédération de Russie dans les délais impartis".	
7. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 322 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique consistant, dans les cas prévus par le présent décret et sur demande présentée conformément à la législation de la Fédération de Russie, à proroger la durée de validité des brevets d'invention, des brevets de dessins et modèles industriels, des témoignages (brevets) concernant des modèles d'utilité, des certificats d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce, ou de marques de service, des certificats attestant le droit d'utiliser le nom du lieu d'origine de marchandises, et à remettre en vigueur les brevets d'invention, de modèles d'utilité et de dessins et modèles industriels auxquels il a été mis fin en raison du non-paiement des droits exigibles pour leur maintien en vigueur dans les délais impartis".	

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>8. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 321 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique d'enregistrement des contrats octroyant des droits sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce, des marques de service, des programmes informatiques protégés, des bases de données, des topographies de microcircuits intégrés, et des contrats de concessions commerciales concernant l'utilisation d'objets de propriété intellectuelle protégés par la législation de la Fédération de Russie sur les brevets".</p>	
<p>9. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 346 du 12 décembre 2007 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de tenue des registres des objets de propriété intellectuelle enregistrés et de publication de renseignements sur les objets de propriété intellectuelle enregistrés, les demandes présentées et les brevets et certificats en résultant, l'entrée en vigueur, l'annulation et la remise en vigueur de droits à la protection d'objets de propriété intellectuelle, la cession de droits sur des objets protégés et les vérifications officielles concernant des objets de propriété intellectuelle".</p>	
<p>Dessins et modèles industriels 1. Code civil de la Fédération de Russie:</p>	<p>Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie mise en œuvre par la Loi fédérale n° 230-FZ du 18 décembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7, intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation", laquelle contient le chapitre 72, intitulé "Droit des brevets".</p>
<p>2. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 218 du 21 mars 2012 "sur l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle".</p>	<p>Le Décret crée l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle et définit sa compétence.</p>

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
3. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 1020 du 24 décembre 2008 "sur l'enregistrement officiel des contrats de gestion de droits exclusifs sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des topographies enregistrées de microcircuits intégrés, des programmes informatiques et des bases de données, et des contrats portant sur la disposition d'un droit exclusif sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, une marque de fabrique ou de commerce, une marque de service, le nom du lieu d'origine de marchandises, la topographie enregistrée d'un microcircuit intégré, un programme informatique et une base de données".	
4. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 941 du 10 décembre 2008 "sur les dispositions relatives aux brevets et autres droits concernant l'exécution d'actes juridiques en rapport avec les brevets d'invention, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels, l'enregistrement officiel d'une marque de fabrique ou de commerce et d'une marque de service, l'enregistrement et l'octroi d'un droit exclusif sur le nom du lieu d'origine de marchandises, et l'enregistrement officiel de la disposition de droits exclusifs à des tiers et de contrats de gestion de ces droits".	
5. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 325 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de gestion de l'acceptation des demandes concernant des dessins et modèles industriels, de leur examen et de la délivrance de brevets de dessins et modèles industriels de la Fédération de Russie dans les délais impartis".	

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>6. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 322 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique consistant, dans les cas prévus par le présent décret et sur demande présentée conformément à la législation de la Fédération de Russie, à proroger la durée de validité des brevets d'invention, des brevets sur des dessins et modèles industriels, des témoignages (brevets) concernant des modèles d'utilité, des certificats d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce, ou de marques de service, des certificats attestant le droit d'utiliser le nom du lieu d'origine de marchandises, et à remettre en vigueur les brevets d'invention, de modèles d'utilité et de dessins et modèles industriels auxquels il a été mis fin en raison du non-paiement des droits exigibles pour leur maintien en vigueur dans les délais impartis".</p>	
<p>7. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 321 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique d'enregistrement des contrats octroyant des droits sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce, des marques de service, des programmes informatiques protégés, des bases de données, des topographies de microcircuits intégrés et les contrats de concessions commerciales concernant l'utilisation d'objets de propriété intellectuelle protégés par la législation de la Fédération de Russie sur les brevets".</p>	
<p>8. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 346 du 12 décembre 2007 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de tenue des registres des objets de propriété intellectuelle enregistrés et de publication de renseignements sur les objets de propriété intellectuelle enregistrés, les demandes présentées et les brevets et certificats en résultant, l'entrée en vigueur, l'annulation et la remise en vigueur de droits à la protection d'objets de propriété intellectuelle, la cession de droits sur des objets protégés et les vérifications officielles concernant des objets de propriété intellectuelle".</p>	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p>Brevets</p> <p>1. Code civil de la Fédération de Russie:</p>	<p>Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie mise en œuvre par la Loi fédérale n° 230-FZ du 18 décembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.</p> <p>La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7 intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation", laquelle contient le chapitre 72, intitulé "Droit des brevets".</p>
<p>2. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 218 du 21 mars 2012 "sur l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle".</p>	<p>Le Décret crée l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle et définit sa compétence.</p>
<p>3. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 1020 du 24 décembre 2008 "sur l'enregistrement officiel des contrats de gestion de droits exclusifs sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des topographies enregistrées de microcircuits intégrés, des programmes informatiques et des bases de données, et des contrats portant sur la disposition d'un droit exclusif sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, une marque de fabrique ou de commerce, une marque de service, le nom du lieu d'origine de marchandises, la topographie enregistrée d'un microcircuit intégré, un programme informatique et une base de données".</p>	
<p>4. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 941 du 10 décembre 2008 "sur les dispositions relatives aux brevets et autres droits concernant l'exécution d'actes juridiques en rapport avec des brevets d'invention, des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels, l'enregistrement officiel d'une marque de fabrique ou de commerce et d'une marque de service, l'enregistrement et l'octroi d'un droit exclusif sur le nom du lieu d'origine de marchandises, et l'enregistrement officiel de la disposition de droits exclusifs à des tiers et de contrats de gestion de ces droits".</p>	
<p>5. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 928 du 24 décembre 2007 "sur la réalisation d'un inventaire des demandes de délivrance de brevets pour des inventions et des modèles d'utilité créés dans la Fédération de Russie, et des données constituant des secrets d'État".</p>	

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>6. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 368 du 5 octobre 2009 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique consistant à reconnaître la compétence professionnelle et à procéder à l'enregistrement des avocats en brevets de la fédération de Russie, à délivrer des certificats d'enregistrement aux avocats en brevets et à contrôler le respect par les avocats en brevets des prescriptions prévues par la législation de la Fédération de Russie".</p>	
<p>7. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 346 du 12 décembre 2007 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de tenue des registres des objets de propriété intellectuelle enregistrés et de publication de renseignements sur les objets de propriété intellectuelle enregistrés, les demandes présentées et les brevets et certificats en résultant, l'entrée en vigueur, l'annulation et la remise en vigueur de droits à la protection d'objets de propriété intellectuelle, la cession de droits sur des objets protégés et les vérifications officielles concernant des objets de propriété intellectuelle".</p>	
<p>8. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 327 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de gestion de l'acceptation des demandes concernant des inventions, de leur examen et de la délivrance de brevets d'invention de la Fédération de Russie dans les délais impartis".</p>	
<p>9. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 326 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de gestion de l'acceptation des demandes concernant des modèles d'utilité, de leur examen et de la délivrance de brevets de modèles d'utilité de la Fédération de Russie dans les délais impartis".</p>	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p>10. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 322 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique consistant, dans les cas prévus par le présent décret et sur demande présentée conformément à la législation de la Fédération de Russie, à proroger la durée de validité des brevets d'invention, des brevets de dessins et modèles industriels, des témoignages (brevets) concernant des modèles d'utilité, des certificats d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce, ou de marques de service, des certificats attestant le droit d'utiliser le nom du lieu d'origine de marchandises, et à remettre en vigueur les brevets d'invention, de modèles d'utilité et de dessins et modèles industriels auxquels il a été mis fin en raison du non-paiement des droits exigibles pour leur maintien en vigueur dans les délais impartis".</p>	
<p>11. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 321 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique d'enregistrement des contrats octroyant des droits sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce, des marques de service, des programmes informatiques protégés, des bases de données, des topographies de microcircuits intégrés, et des contrats de concessions commerciales concernant l'utilisation d'objets de propriété intellectuelle protégés par la législation de la Fédération de Russie sur les brevets".</p>	
<p>12. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 346 du 12 décembre 2007 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de tenue des registres des objets de propriété intellectuelle enregistrés et de publication de renseignements sur les objets de propriété intellectuelle enregistrés, les demandes présentées et les brevets et certificats en résultant, l'entrée en vigueur, l'annulation et la remise en vigueur de droits à la protection d'objets de propriété intellectuelle, la cession de droits sur des objets protégés et les vérifications officielles concernant des objets de propriété intellectuelle".</p>	

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>Schémas de configuration de circuits intégrés 1. Code civil de la Fédération de Russie:</p>	<p>Quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie mise en œuvre par la Loi fédérale n° 230-FZ du 18 décembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La quatrième partie du Code civil de la Fédération de Russie comprend la section 7, intitulée "Droits sur les résultats de l'activité intellectuelle et sur les moyens d'individualisation", laquelle contient le chapitre 74, intitulé "Droits sur les schémas de configuration de circuits intégrés".</p>
<p>2. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 218 du 21 mars 2012 "sur l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle".</p>	<p>Le Décret crée l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle et définit sa compétence.</p>
<p>3. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 1020 du 24 décembre 2008 "sur l'enregistrement officiel des contrats de gestion de droits exclusifs sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des topographies enregistrées de microcircuits intégrés, des programmes informatiques et des bases de données, et des contrats portant sur la disposition d'un droit exclusif sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, une marque de fabrique ou de commerce, une marque de service, le nom du lieu d'origine de marchandises, une topographie enregistrée d'un microcircuit intégré, un programme informatique et une base de données".</p>	
<p>4. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie n° 941 du 10 décembre 2008 "sur les dispositions relatives aux brevets et autres droits concernant l'exécution d'actes juridiques en rapport avec des brevets d'invention, des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels, l'enregistrement officiel d'une marque de fabrique ou de commerce et d'une marque de service, l'enregistrement et l'octroi d'un droit exclusif sur le nom du lieu d'origine de marchandises, et l'enregistrement officiel d'une disposition de droits exclusifs à des tiers et de contrats de gestion de ces droits".</p>	
<p>5. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 323 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique de gestion de l'acceptation des demandes d'enregistrement officiel des topographies de microcircuits intégrés, de leur examen et de la délivrance de certificats d'enregistrement officiel de topographies de microcircuits intégrés dans les délais impartis".</p>	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p>6. Décret du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie n° 321 du 29 octobre 2008 "énonçant les règles administratives applicables à l'exécution par l'Agence fédérale de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques de fabrique ou de commerce de la fonction étatique d'enregistrement des contrats octroyant des droits sur des inventions, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce, des marques de service, des programmes informatiques protégés, des bases de données, des topographies de microcircuits intégrés, et des contrats de concessions commerciales concernant l'utilisation d'objets de propriété intellectuelle protégés par la législation de la Fédération de Russie sur les brevets".</p>	
<p>Renseignements non divulgués 1. Loi fédérale n° 98-FZ du 29 juin 2004 "sur les secrets commerciaux". Modifications: Loi n° 19-FZ du 2 février 2006, Loi n° 231-FZ du 18 décembre 2006, Loi n° 214-FZ du 24 juillet 2007 et Loi n° 200-FZ du 11 juillet 2011.</p>	
<p>2. Loi fédérale n° 61-FZ du 12 avril 2010 "sur la distribution des médicaments". Modifications: Loi n° 192-FZ du 27 juillet 2010, Loi n° 271-FZ du 11 octobre 2010, Loi n° 313-FZ du 29 novembre 2010, Loi n° 409-FZ du 6 décembre 2011 et Loi n° 93-FZ du 25 juin 2012.</p>	
<p>Contrôle des pratiques anticoncurrentielles dans les licences contractuelles 1. Loi fédérale n° 135-FZ du 26 juillet 2006 "sur la protection de la concurrence". Cette loi fédérale entre en vigueur à l'expiration d'un délai de 90 jours après la date de sa publication officielle. Le texte de la Loi fédérale a été publié dans la Rossiiskaya Gazeta n° 162 du 27 juillet 2006.</p>	<p>L'article 14, intitulé "Interdiction de la concurrence déloyale", concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Textes modificatifs et additionnels des 1^{er} décembre 2007, 29 avril, 30 juin et 8 novembre 2008, 17 juillet et 27 décembre 2009, 5 avril, 5 mai et 29 novembre 2010, et 1^{er} mars, 1^{er}, 11 et 18 juillet et 6 décembre 2011.</p>	
<p>Moyens de faire respecter les droits 1. Code des délits administratifs de la Fédération de Russie. Loi fédérale n° 195-FZ du 30 décembre 2001, Code des délits administratifs de la Fédération de Russie.</p>	<p>L'article 7.12, intitulé "Violation du droit d'auteur et des droits connexes, et des droits de brevet", concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.</p>

<p align="center">TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</p>	<p align="center">BRÈVE DESCRIPTION</p>
<p>Conformément à la Loi fédérale n° 196-FZ du 30 décembre 2001, ce code est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Conformément à la Loi fédérale n° 187-FZ du 31 décembre 2002, le nouveau libellé de la troisième partie de l'article 25.5 de ce code entre en vigueur à l'expiration d'un délai d'un mois après la date de publication officielle de ladite loi fédérale.</p> <p>Textes modificatifs et additionnels des 25 avril, 25 juillet, 30 et 31 octobre et 31 décembre 2002, 30 juin, 4 juillet, 11 novembre et 8 et 23 décembre 2003, 9 mai, 26 et 28 juillet, 20 août, 25 octobre et 28 et 30 décembre 2004, 7 et 21 mars, 22 avril, 9 mai, 2, 21 et 22 juillet, 27 septembre et 5, 19, 26, 27 et 31 décembre 2005, 5 janvier, 2 février, 3 et 16 mars, 15 et 29 avril, 8 mai, 3 juin, 3, 18, 26 et 27 juillet, 16 octobre, 3 et 5 novembre et 4, 18, 29 et 30 décembre 2006, 9 février, 29 mars, 9 et 20 avril, 7 et 10 mai, 22 juin, 19 et 24 juillet, 2 et 18 octobre, 8 et 27 novembre et 1^{er} et 6 décembre 2007, 3 mars, 29 avril, 13 et 16 mai, 14 et 22 juillet, 8 novembre et 3, 25, 26 et 30 décembre 2008, 9 février, 7 mai, 3, 28 et 29 juin, 17, 19 et 24 juillet, 9, 23, 25 et 28 novembre et 21 et 28 décembre 2009, 9 mars, 6 et 30 avril, 8, 19 et 31 mai, 17 juin, 1^{er}, 5, 23, 26, 27 et 30 juillet, 4 octobre, 8 et 29 novembre et 8, 23, 28 et 29 décembre 2010, 7 février, 6 et 21 avril, 4 mai, 3, 4 et 27 juin, 1^{er}, 11, 18, 20 et 21 juillet, 6, 7, 8, 16, 21 et 30 novembre et 3, 6, 7 et 8 décembre 2011, et 31 janvier, 1^{er} mars et 2 avril 2012.</p>	
<p>2. Code pénal de la Fédération de Russie. Code pénal de la Fédération de Russie n° 63-FZ du 13 juin 1996. Le Code est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997.</p>	<p>Les articles 146, 147 et 180, intitulés respectivement "Violation du droit d'auteur et des droits connexes", "Violation et droits de brevet" et "Utilisation illégale d'une marque de fabrique ou de commerce", concernent particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Les dispositions de ce code concernant les sanctions sous forme de travaux forcés ou d'arrestation sont mises en œuvre par la Loi fédérale après l'entrée en vigueur du Règlement d'exécution du Code pénal de la Fédération de Russie dans la mesure nécessaire pour créer les conditions requises afin d'exécuter ces sanctions, mais au plus tard en 2001.</p>	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
Selon la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie n° 8-P du 27 mai 2008, la première partie de l'article 188 du Code pénal n'est pas compatible avec la Constitution de la Fédération de Russie dans la mesure où elle permet à un tribunal – en rapport avec la note relative à l'article 169 du Code – de prononcer une condamnation pénale pour le passage en contrebande à la frontière douanière de la Fédération de Russie d'une somme dépassant l'équivalent de 250 000 roubles en devises étrangères et (ou) en monnaie de la Fédération de Russie, sans la déclarer ou en la déclarant frauduleusement, et où cette condamnation s'applique à la totalité de la somme passée à la frontière, y compris la partie de cette somme dont l'importation dans la Fédération de Russie est autorisée sans déclaration écrite.	
Textes modificatifs et additionnels des 27 mai et 25 juin 1998, 9 et 15 février, 18 mars et 9 juillet 1999, 9 et 20 mars, 19 juin, 7 août, 17 novembre et 29 décembre 2001, 4 et 14 mars, 7 mai, 25 juin, 24 et 25 juillet et 31 octobre 2002, 11 mars, 8 avril, 4 et 7 juillet et 8 décembre 2003, 21 et 26 juillet et 28 décembre 2004, 21 juillet et 19 décembre 2005, 5 janvier, 27 juillet et 4 et 30 décembre 2006, 9 avril, 10 mai, 24 juillet, 4 novembre et 1 ^{er} et 6 décembre 2007, 14 février, 8 avril, 13 mai, 22 juillet, 25 novembre et 22, 25 et 30 décembre 2008, 13 février, 28 avril, 3 et 29 juin, 24, 27 et 29 juillet, 30 octobre, 3 et 9 novembre et 17, 27 et 29 décembre 2009, 21 février, 29 mars, 5 et 7 avril, 6 et 19 mai, 17 juin, 1 ^{er} , 22 et 27 juillet, 4 octobre, 29 novembre et 9, 23, 28 et 29 décembre 2010, 7 mars, 6 avril, 4 mai, 11, 20 et 21 juillet, 7 et 21 novembre et 6 et 7 décembre 2011, et 29 février et 1 ^{er} mars 2012.	
3. Décision de l'assemblée plénière de la Cour suprême de la Fédération de Russie n° 14 du 26 avril 2007 "sur la pratique des tribunaux dans les procédures pénales concernant l'atteinte à des droits d'auteur et des droits connexes, et des droits de brevet, ainsi que l'utilisation illégale d'une marque de fabrique ou de commerce".	
4. Décision de l'assemblée plénière de la Cour suprême de la Fédération de Russie n° 5/29 du 26 mars 2009 "sur certaines questions concernant l'entrée en vigueur de la partie IV du Code civil de la Fédération de Russie".	

TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p>5. Loi fédérale n° 311-FZ du 27 novembre 2010 "sur la réglementation douanière dans la Fédération de Russie".</p> <p>Cette loi fédérale est entrée en vigueur à l'expiration d'un mois après la date de sa publication officielle, à l'exception des parties 1 à 4 de l'article 130, des articles 189, 190 et des parties 2 à 10 de l'article 191. Les parties 1 à 4 de l'article 130 de cette loi fédérale entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2011.</p> <p>Les articles 189 et 190 et les parties 2 à 10 de l'article 191 de cette loi fédérale entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012.</p> <p>Les dispositions du point 3 de la partie 2 de l'article 120 de cette loi fédérale concernent les actions judiciaires engagées depuis le 1^{er} juillet 2010.</p> <p>Textes modificatifs et additionnels des 27 juin, 11 juillet et 6 décembre 2011.</p>	<p>Le chapitre 42, intitulé "Mesures de protection des droits sur des objets de propriété intellectuelle", concerne particulièrement la protection des droits de propriété intellectuelle.</p>
